



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON
1667 ENNEY**

Soutien aux sociétés locales et régionales

Sociétés locales d'adultes

Soutien annuel aux sociétés de <ul style="list-style-type: none">- 2 sociétés de chant- 2 sociétés de musique- 2 ski-clubs- Société de tir- FC Haute-Gruyère	A chaque société CHF 2'000.00 par an
Abattement pour mise à disposition d'un local pour les répétitions (par exemple salle de répétition pour le chant)	Par société CHF 500.00 par an
Abattement pour mise à disposition d'un box de stockage (par exemple box pour la musique)	Par société CHF 50.00 par an
Locaux mis à disposition	Ecole d'Enney, école d'Estavannens, stand d'Enney – bâtiment édilitaire à Enney – ancienne laiterie de Villars-sous-Mont
SIV	CHF 3'000.00 pour l'entretien des sentiers pédestres – répartis selon les km de sentiers à charge de chaque société
Sociétés de jeunesse	Mise à disposition de chalets pour les activités – financement du matériel d'entretien par la commune et travaux réalisés par la société

Sociétés locales et régionales s'occupant des jeunes jusqu'à 18 ans

Soutien annuel	CHF 30.00 par jeune selon la liste des membres déposée jusqu'au 30 septembre pour l'année suivante
Si la société a un mouvement junior, nous nous basons sur la liste des membres (par ex. le FC, la musique, ...)	
Si la société n'a pas de mouvement junior, la commune se base sur les enfants participant au camp précédent – le camp doit durer 2 jours au moins	

Reste réservé toute manifestation particulière dont le soutien communal sera décidé de cas en cas.

Invitation aux manifestations par les sociétés locales

Apéritif	CHF 50.00 par personne inscrite et participant
Repas	CHF 150.00 par personne participant – montant versé à la société organisatrice, par ex. Céciliennes, fêtes des musiques – rencontres de jeunesse – chant

Tarif horaire facturés pour prestations communales

Selon tarif horaire du collaborateur, y compris charges sociales et frais de facturation	CHF 35.00/h au minimum
Prix de facturation normal	CHF 80.00/h

Arrêté en séance du 25 avril 2026.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La Secrétaire :


E. Dupont



Le Syndic :


O. Pharisa